

Synthèse des orientations et préconisations

contenues dans les diagnostics et documents cadres



Commune de
Chamberet



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VÈZÈRE MONÉDIÈRES MILLESOURCES



Sommaire

01 Treignac p.3

02 Chamberet p.26

03 Communauté de communes Vézère Monédières Millesources p.49

Treignac

- Habitat – p.5
- Aménagement – p.7
- Patrimoine – p.12
- Développement économique – p.17
- Tourisme – p.19
- Mobilités – p.21
- Environnement – p.23



Documentation et études réalisées

Documents	Année	Contenu	Thématiques traitées
Etude centre-bourg	2009	- Grands principes d'actions - Projet d'aménagement	- Aménagement - Patrimoine - Mobilité - Environnement
Etude aménagement de la place du collège	2021	- Objectifs - Principes d'aménagement	- Aménagement
Plan local d'urbanisme (PLU)	2020	- Orientations du PADD - Orientations et enjeux du rapport de présentation	- Aménagement - Patrimoine - Développement économique - Tourisme - Mobilité - Environnement
Dossier Petite cité de caractère	2022	- Orientations et enjeux - Actions par axe dans le PPI	- Habitat - Aménagement - Mobilité
Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (Avap)	2020	- Orientations générales - Orientations par entité urbaine (avec actions) - Orientations par entité paysagère (avec actions)	- Patrimoine



HABITAT



ACTION

Inciter par courrier et prise de contact les particuliers à la restauration des maisons et bâtiments anciens

- Courrier
- Prendre des arrêtés de péril chaque fois que la situation l'exige
- Transformer des maisons anciennes en immeubles de logements locatifs

Petite Cité de Caractère



AMÉNAGEMENT



ORIENTATION

Améliorer la qualité de vie des habitants

- Poursuivre les travaux de voirie sur l'ensemble de la commune
- Embellir la ville grâce à un plan de fleurissement
- Rénover le restaurant de la plage et élargir la période d'ouverture
- Rénover les équipements sportifs et en créer de nouveaux
- Développer l'accès à la culture, notamment en adhérant au programme Microfolie

Petite Cité de Caractère



ORIENTATION

Réorganiser le fonctionnement du centre-bourg en désengorgeant la ville haute ancienne

Le centre bourg (notamment la ville haute), compte tenu de sa densification, est peu compatible de nos jours avec le fonctionnement des équipements publics. C'est pourquoi, il est nécessaire d'élargir l'espace actif du centre bourg en développant une politique forte d'amélioration de son fonctionnement. Il y a donc lieu de redistribuer certains éléments et d'en affirmer d'autres afin de redonner une dynamique au centre bourg. Le désengorgement du centre ancien de la ville haute, par le déplacement de son centre de gravité, est une nécessité pour la vie des activités et permettra par ailleurs la mise en valeur patrimoniale de la ville haute.

Les axes de réflexion sont :

- Le transfert de la mairie, place de la République, dans le bâtiment de l'Office du Tourisme (à la vocation intercommunale),
- La mise en œuvre d'un sens de circulation fluide sous forme de boucle,
- Le développement de la rue structurante Eugène Daubech autour des activités,
- La mise en cohérence des différents espaces ou lieux d'activité avec l'aménagement des rues de liaisons.

Etude centre-bourg



Redéfinir espaces et équipements publics

Tout en étant densifié dans son cœur, le centre bourg se caractérise aussi par la présence d'espaces publics ouverts et dispersés dans sa structure urbaine. Néanmoins, leur utilisation et leur vocation méritent d'être plus affirmées et mieux définies. C'est pourquoi, les aménagements des espaces publics sont à travailler avec les équipements publics. L'intégration à la structure urbaine et la recomposition de ces espaces publics, notamment des places actuelles, doivent être favorisées pour que la population s'approprie l'ensemble des espaces collectifs. La distribution de ces espaces associera l'usage de la voiture en tant que principal moyen de déplacement et une réelle composition paysagère.

Les axes de réflexion sont :

- L'aménagement de l'actuelle place de la Mairie et de la Halle dans l'optique d'une mise en valeur architecturale et fonctionnelle,
- La restructuration de la place des Pénitents et de l'ancienne école dans l'optique d'une intégration de ce secteur au fonctionnement du bourg,
- L'aménagement de la place du collège et de la rue Zola en éléments structurant un nouvel espace d'activité fort,
- La redéfinition de la place Jean Moulin dans un nouveau contexte de circulation,
- La restitution à la ville basse de son authenticité et de son caractère piétonnier.

Etude centre-bourg

Optimiser l'enveloppe urbaine de l'agglomération

- L'étalement urbain sera stoppé
- L'optimisation de l'enveloppe urbaine sera soutenue par sa densification
- La compacité urbaine sera renforcée
- La densité moyenne sera accrue (5 à 6 logts/ha pour la période 2008 – 2018 mais d'intensité variable selon les secteurs)
- La zone d'activité de la Verrière sera densifiée
- Les futurs équipements seront localisés de préférence dans l'enveloppe urbaine

PADD (PLU)



ORIENTATION

Densifier l'urbanisation et affirmer la mixité fonctionnelle

Rapport de présentation (PLU)

Limitier l'urbanisation

Le PLU entend limiter le nombre de secteurs ouverts à l'urbanisation ainsi que leurs surfaces. La zone urbaine est donc réduite à l'agglomération, aux hameaux et écarts où l'activité agricole est avérée. Dans le même objectif, la densification est l'outil principal pour limiter l'extension de la tâche urbaine qui est par conséquent limitée. Dans l'espace urbain à forte mixité fonctionnelle, la priorité est mise sur la réhabilitation du vacant et le comblement de dents creuses. La densification des espaces économiques et d'équipements est mise en avant. Enfin, les nouvelles constructions agricoles sont concentrées dans les noyaux bâtis et les fermes existants.

Les seules extensions prévues se limitent :

- En frange de l'enveloppe urbaine, à 5 nouveaux secteurs résidentiels seulement sur lesquels sont prévues des OAP qui mettent en avant leur compacité, leur densification et leurs connexions aux espaces et services publics par des cheminements doux (le Loubanel, Puy Vigeot, la Brasserie et le Boucheteil),
- En limite nord, à la création d'une nouvelle zone d'activités,
- En limite sud, au projet d'extension du village vacances.

Conformément au PADD, la réduction de la taille moyenne des parcelles devient un objectif réalisable (1 200 m² en moyenne pour les parcelles susceptibles d'accueillir de nouvelles constructions).

Rapport de présentation (PLU)



ORIENTATION



ACTION

- Déplacer la mairie
- Mettre en valeur le bâtiment de l'Office de Tourisme, structurant
- Réaffecter l'ancien bâtiment de l'école
- Confirmer le site des écoles et du périscolaire
- Retravailler des îlots de bâtiments : passer d'éléments commerciaux non adaptés du fait de leur situation et des besoins actuels à des éléments d'habitation
- Développer la note paysagère et réduire l'aspect minéral dans les espaces publics
- Intégrer le mobilier urbain et le petit patrimoine dans les aménagements
- Définir le rôle de chaque espace public structurant et leurs places dans le centre-bourg
- Poursuivre les interventions intercommunales auprès des bâtiments et des activités
- Mettre en valeur le petit patrimoine (thématique de l'eau) avec les fontaines, les caniveaux, les murets, les pompes à eaux dans les projets d'aménagement

Etude centre-bourg

Un lieu de convivialité

- Favoriser les échanges, permettre la tenue d'animations, redonner de la place aux enfants, restaurer et penser la fontaine comme un point d'attraction, offrir plus d'espace à la terrasse du café, investir l'espace public en été en implantant des transats, en proposant des lectures publiques d'ouvrages de la médiathèque, etc.

Un espace de repos

- Permettre aux personnes âgées résidant autour de la place de profiter d'un espace extérieur

Un espace de circulation apaisé

- Maintenir la fonction d'orientation et de distribution de la circulation des axes qui délimitent la place, réduire l'emprise offerte à la voiture, permettre l'amorce d'une pénétration douce dans le centre ancien, sécuriser les circulations piétonnes.

Un espace de stationnement desservant les services et les commerces proches

- Conserver une quinzaine de places de stationnement, prioritairement tournées vers l'accès aux commerces et services proches (zone bleue)

Deux grands principes d'aménagement :

- Déminéraliser la place et offrir plus d'espace au végétal
- Penser l'implantation des fonctions de manière à mettre en valeur les éléments du patrimoine



ACTION

Aménagement de la place du collège



PATRIMOINE



ORIENTATION

- Intégrer le mobilier urbain et le petit patrimoine dans les aménagements
- Mettre en valeur le petit patrimoine (thématique de l'eau) avec les fontaines, les caniveaux, les murets, les pompes à eaux dans les projets d'aménagement

Etude centre-bourg

Mettre en lumière le patrimoine historique et architectural et dévoiler les thématiques de l'eau

La commune bénéficie d'une histoire riche et d'un patrimoine architectural et historique d'intérêt appelant une mise en valeur de ces éléments dans le projet d'aménagement. Les éléments patrimoniaux et architecturaux marquent fortement ce centre bourg. Il est essentiel de les mettre en lumière. Ces éléments remarquables se dispersent dans l'ensemble du centre bourg de Treignac.

Parallèlement à ces édifices ou bâtisses qui sont déjà une force d'attraction touristique, un patrimoine thématique particulier nourrit l'ensemble de son bourg. Ce patrimoine, très présent, est un fil conducteur singularisant le bourg de Treignac. Afin de démarquer la commune, la prise en compte de la thématique de l'eau et sa mise en valeur renforcera sa force touristique. D'autant plus que la commune souhaite concrétiser le projet « eau de Treignac ». D'où l'intérêt de mettre ce fil conducteur en exergue à la fois pour la mise en valeur historique, mais aussi pour augmenter son potentiel touristique tout en s'intégrant dans une logique de développement. : « la ville Corrézienne de l'eau ».

Les axes de réflexion sont :

- La conservation et la mise en valeur du patrimoine de l'eau dans les projets d'aménagement
- Le développement de cette thématique en coordination avec les éléments architecturaux dans la communication touristique,
- L'intégration piétonnière tant pour les habitants que pour les touristes.

Etude centre-bourg



ORIENTATION



Protéger le patrimoine culturel

- Les secteurs de qualité architecturale seront protégés
- Les préconisations et les contraintes architecturales seront proportionnées aux qualités du bâti environnant

Protéger les paysages

- Les vues seront protégées
- L'insertion paysagère du mobilier urbain sera prévue, en particulier pour les points d'apports de déchets
- Le mitage des paysages ne sera plus possible
- La qualité paysagère des entrées de ville sera améliorée

PADD (PLU)

Protéger la qualité paysagère du territoire

Rapport de présentation (PLU)

Préserver les paysages et le patrimoine

La combinaison entre une histoire ancienne et des espaces naturels variés et remarquables accorde à la commune une richesse paysagère que la municipalité souhaite protéger et sur laquelle elle envisage de baser son développement futur. Le projet entend :

- Ne plus rendre possible le mitage des paysages, en limitant le nombre de noyaux bâtis ouverts à l'urbanisation et en privilégiant leur densification,
- Ne pas étendre l'urbanisation aux abords du lac des Bariousses et protéger ses berges de toute urbanisation,
- Protéger les paysages boisés les moins banalisés par des prescriptions y limitant l'urbanisation,
- Aménager des filtres visuels afin de limiter les incidences négatives des espaces d'activités (y compris des bâtiments agricoles),
- Protéger les éléments du patrimoine culturel les plus remarquables dans le bourg comme dans les espaces ruraux (y compris par l'élaboration d'une AVAP).

Rapport de présentation (PLU)



Orientations pour la mise en valeur du patrimoine urbain

Maintenir la structure des noyaux bâtis pour préserver la cohérence des espaces, leurs qualités spatiales.

- L'AVAP exigera en particulier :
 - Dans le centre-ville : le respect de l'alignement, des gabarits et de la trame bâtie et la préservation des venelles lorsqu'elles existent,
 - Dans les villages et hameaux : le respect de l'alignement et des gabarits

Valoriser les alignements sur les places et les espaces publics par le maintien des continuités bâties et le traitement des matériaux et des couleurs :

- Le règlement de l'AVAP comprendra des prescriptions en matière de matériaux et de teintes :
 - Dans le centre historique et les noyaux anciens : le choix du traitement des façades devra être cohérent avec les parements existants ; les constructions neuves pourront être enduites dans des tonalités en harmonie avec l'existant ; les toits seront en ardoises ; les menuiseries devront être adaptées au bâti et au secteur, leur dessin devra être en cohérence avec les dispositifs d'origine, notamment pour les rénovations comportant des vitrines,
 - Dans les secteurs résidentiels récents et pour les bâtiments ne présentant pas de qualités patrimoniales particulières : le traitement des façades devra permettre une bonne intégration dans l'existant.



ORIENTATION

Améliorer la qualité des traitements de sol et des plantations des espaces non-bâtis, privés ou publics, redonner de la cohérence aux parcours :

- Le règlement de l'AVAP aura pour objectif d'améliorer la qualité de ces espaces. Pour les espaces privatifs, le règlement comprendra des prescriptions concernant les traitements des espaces extérieurs :
 - Dans le centre historique : préservation des pavages anciens des seuils et des perrons lorsqu'ils existent ;
 - Pour les bâtiments construits à l'alignement ou en faible recul par rapport à la voie, l'AVAP préconisera des plantations intégrées au sol (les réserves au sol permettant l'infiltration naturelle des eaux de voirie) ;
 - Dans les secteurs présentant une forte densité bâtie : les clôtures devront être constituées de murs bahut surmontés de grille afin d'assurer la continuité visuelle depuis l'espace public ;
 - Dans le secteur résidentiel de faubourg aéré : les plantations dans les jardins seront réglementées afin de ne pas nuire à la perception de leur continuité (pas d'arbres de hautes tiges pouvant gêner la vue) ;
 - Dans tous les secteurs : les essences végétales devront être prioritairement des essences locales
- Le règlement de l'AVAP comprendra des préconisations en matière d'espaces publics :
 - Les cheminements devront être conservés dans leur gabarit actuel (par d'élargissement possible) ;
 - Les pavements en caniveaux anciens devront être conservés ;
 - L'emploi de matériaux de sol voyants sera proscrit ;
 - Le fleurissement des espaces publics se fera prioritairement en pleine terre ;
 - Les essences locales seront privilégiées.

Orientations et actions par entité urbaine et paysagère dans le document



Orientations pour la mise en valeur du patrimoine architectural

Identifier les éléments de patrimoine afin de permettre une prise de conscience des éléments à protéger, mais aussi des points de vigilance à avoir et des actions à entreprendre pour améliorer la qualité de ce patrimoine.

- Le règlement de l'AVAP comprendra des prescriptions en matière de :
 - Restauration des éléments de patrimoine selon leur intérêt patrimonial ;
 - Restauration du bâti ancien, selon les modes de constructions traditionnels ;
 - Rénovation et extension du bâti ancien, en précisant les évolutions possibles du bâti cohérentes avec sa typologie.

Encourager l'architecture contemporaine de qualité et l'intégration des constructions neuves.

- Le diagnostic de l'AVAP a révélé des ensembles patrimoniaux remarquables dont la préservation doit être envisagée au regard de leur potentiel de régénération. L'AVAP encouragera par ailleurs les interventions contemporaines de qualité, adaptées au contexte. Le règlement de l'AVAP comprendra des prescriptions en matière de :
 - Constructions neuves, en précisant les modalités de construction (implantation, volume, matériaux...) pour une intégration harmonieuse dans le tissu existant ;
 - Clôtures et espaces extérieurs, pour accompagner ces constructions.

Nuancer les prescriptions au regard du contexte.

- L'AVAP aura pour objectif de permettre l'émergence de projets adaptés au lieu. Pour une meilleure prise en compte du contexte, le périmètre de l'AVAP comprendra des secteurs pour adapter les caractéristiques urbaines et architecturales propres à chacun. Le règlement de l'AVAP comprendra des prescriptions différentes par secteurs pour :
 - Les implantations, afin de respecter les continuums bâtis ;
 - Les hauteurs des constructions, pour une meilleure intégration ;
 - Les matériaux, afin de préserver l'unité des secteurs.

Orientations et actions par entité urbaine et paysagère dans le document



ORIENTATION

AVAP



**DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE**



ORIENTATION

Accroître les mixités

- Le projet urbain doit susciter le développement du taux de concentration d'emplois permettant l'implantation de lieux d'activités dans l'espace urbain
- Le tissu commercial du centre-ville sera protégé
- La bonne couverture numérique des zones urbaines soutiendra le développement du télétravail
- La mixité générationnelle sera soutenue par une offre de logements variée
- La mixité sociale sera préservée
- Sur les espaces agricoles, l'activité agricole sera soutenue de façon privilégiée

PADD (PLU)



ORIENTATION

Prévoir la création et l'extension d'équipements et de services structurants pour un large territoire

- L'accueil des équipements et des activités économiques structurants à l'échelle du territoire intercommunal sera prévu
- Par ailleurs, l'extension et la réhabilitation des équipements et activités économiques structurants seront facilités (extension du parking du supermarché, extension et réhabilitation du Centre d'incendie et de secours)
- Les extensions des entreprises pourvoyeuses d'emplois seront également possibles

PADD (PLU)



ORIENTATION

Soutenir l'agriculture et l'exploitation forestière

Rapport de présentation (PLU)



ORIENTATION

Développer l'activité économique de manière raisonnée

- Trouver et conforter le bon équilibre entre la création de commerces en centre-ville et l'installation d'entreprises en zone d'activités

Rapport de présentation (PLU)



TOURISME



Valoriser les espaces naturels

- Le secteur des Bariousses sera densifié
- Un réseau de chemin de randonnée sera dessiné à l'échelle du territoire communal, connecté aux cheminements des communes limitrophes
- La connexion entre le lac des Bariousses et la ville sera améliorée
- La diversification touristique des exploitations agricoles sera facilitée
- Construire des aménagements légers dans les espaces naturels

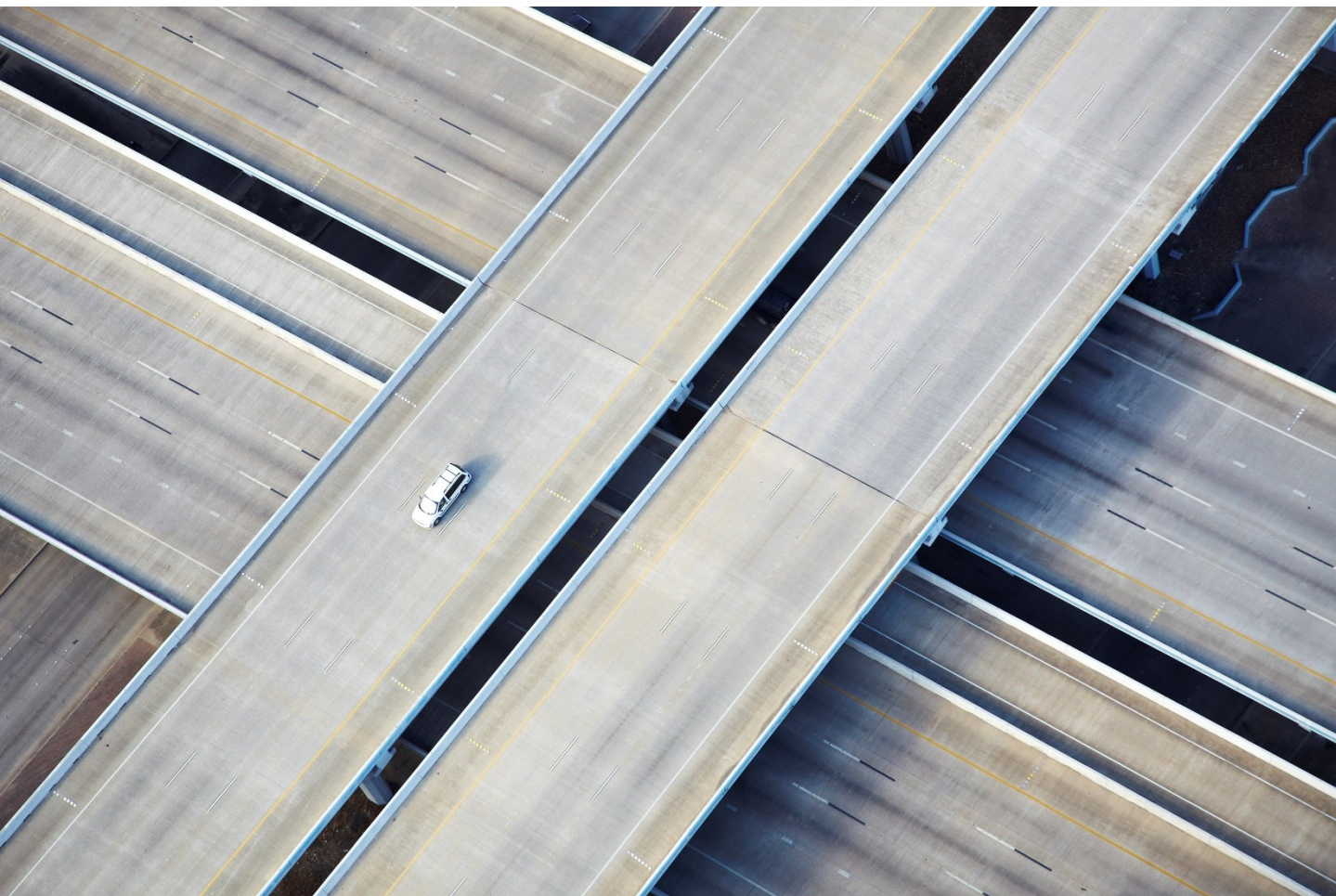
Valoriser les paysages et le patrimoine culturel

- Valoriser le patrimoine inscrit et classé
- Valoriser le patrimoine rural
- La ville historique constituera la vitrine du territoire



ORIENTATION

PADD (PLU)



MOBILITÉS



ORIENTATION

Faciliter les déplacements

- Etoffer le réseau de cheminements piétons
- La sécurité des piétons sera renforcée
- Les circulations automobiles seront fluidifiées
- La localisation de l'ensemble des nouveaux logements à proximité des grands axes de circulation (RD16 et RD940) facilitera les déplacements en particulier vers Tulle, pôle de ressources pour une grande partie des Treignacois.

PADD (PLU)



ORIENTATION

Améliorer l'accueil des visiteurs et favoriser la mobilité douce et peu énergivore

Petite Cité de Caractère



ORIENTATION

- Approfondir et clarifier le plan de circulation automobile
- Hiérarchiser la circulation piétonne et automobile
- Restructurer certaines voiries (rue Zola, rue de la Soulanche, ...)

Etude centre-bourg



ENVIRONNEMENT



ORIENTATION

Développer la note paysagère et réduire l'aspect minéral dans les espaces publics

Etude centre-bourg

Limiter la consommation des espaces

- L'optimisation de l'enveloppe urbaine de l'agglomération permettra de limiter la consommation des espaces
- La consommation des espaces sera également limitée à l'échelle de la parcelle
- Le changement de destination sera possible
- Les terres agricoles seront protégées

Respecter la trame verte et bleue

- L'urbanisation sera limitée sur les réservoirs de biodiversité
- La rupture des corridors écologiques par l'urbanisation sera proscrite
- La nature en ville sera conservée

Limiter l'artificialisation des sols

- L'imperméabilisation du sol sera limitée à l'échelle de la parcelle
- L'imperméabilisation du sol sera également limitée au niveau des secteurs d'équipements
- Les constructions devront s'adapter autant que possible au relief en présence

Limiter les risques de pollutions de l'eau

- Les secteurs urbains seront localisés à distance des réservoirs de biodiversité aquatique
- Des tampons d'épuration seront conservés entre les secteurs urbains et les milieux humides

Valoriser les ressources énergétiques du territoire

- Les panneaux solaires seront autorisés en priorité sur les toits des constructions
- Les fermes photovoltaïques seront en priorité installées en zone artificialisée
- A titre exceptionnel, les fermes photovoltaïques pourront être localisées sur des espaces naturels



ORIENTATION



ORIENTATION

- Protéger la biodiversité
- Assurer la ressource en eau
- Préserver la qualité de l'eau

Rapport de présentation (PLU)



ORIENTATION

Protéger et valoriser les milieux naturels

- 94% du territoire communal sont couverts d'espaces naturels, dont certains ont été repérés comme remarquables (plus de 40%). Le document permet de concilier leur protection et leur valorisation à des fins économiques. Ainsi, le classement en continuités surfaciques des espaces les plus sensibles empêche leur urbanisation mais autorise les aménagements légers pour leur valorisation. De même, le classement en zone A permet la protection des milieux prairiaux maintenus et entretenus par l'activité agricole.
- Parallèlement à la protection de ces grands réservoirs, une attention particulière a été portée à la déclinaison d'une trame de corridors écologiques incluant toutes les zones humides et l'ensemble des ripisylves de la Vézère et des ruisseaux du Pauliat et d'Alembre ainsi que certaines haies qui permettent les circulations de la faune des milieux des prairies.

Rapport de présentation (PLU)

Chamberet

- Habitat – p.28
- Aménagement – p.30
- Patrimoine – p.34
- Développement économique – p.36
- Tourisme – p.38
- Mobilités – p.42
- Environnement – p.45

Documentation et études réalisées

Documents	Année	Contenu	Thématiques traitées
Etude Mérimée	2016	- Préconisations	- Tourisme
Charte du développement durable	2017	- Fiches actions	- Aménagement - Mobilité - Environnement
PLU	2021	- Orientations et enjeux du PADD et du rapport de présentation	- Habitat - Aménagement - Patrimoine - Développement économique - Tourisme - Mobilité - Environnement



HABITAT



ORIENTATION

Diversifier l'offre de logements sur la commune en favorisant :

- La mixité intergénérationnelle par le développement de petits logements, nécessaires à l'accueil de jeunes ménages afin de leur permettre d'entamer leur parcours résidentiel et leur entrée dans la vie active. Ce type de logements est également favorable au maintien des seniors désirant rester sur Chamberet,
- La mixité sociale : la création de logements locatifs sociaux, afin de poursuivre la politique menée par la commune depuis plusieurs années.

PADD (PLU)



AMÉNAGEMENT



Continuer la consolidation du centre-bourg en :

- Etablissant une zone constructible favorable au maintien et au développement de la mixité des fonctions urbaines, à savoir le développement de l'habitat résidentiel et de l'activité économique d'un centre-bourg,
- Organisant le développement des secteurs périphériques du centre-bourg, notamment sur la partie Ouest et Sud, en densifiant le tissu urbain, par la mise en place d'opérations d'aménagement d'ensemble,
- Limitant l'extension urbaine afin de conserver la morphologie de l'enveloppe bâtie existante : éviter le développement de l'urbanisation linéaire en permettant uniquement le comblement de dents creuses (Aux Mèzes),
- Constituant une réserve foncière comprenant la friche d'activités de l'ancien marbrier et les terrains non bâtis enclavés sur le secteur des Escures, jouxtant le centre-bourg,
- Préserver des espaces de respiration (poumons verts) au Nord et au Sud du centre-bourg, conservant ainsi l'identité rurale de Chamberet

PADD (PLU)

Anticiper les besoins en équipement en lien avec l'arrivée de nouveaux habitants :

- Conserver et développer une maison de santé multi-sites, renforcer le cabinet médical existant et la maison des services au public,
- Développer l'accrobranche et pérenniser les installations aquatiques en lien avec les espaces touristiques du bois,
- Consolider la présence de la Maison d'accueil spécialisée et du foyer à la Valade,
- Intégrer la problématique du stationnement dans les futurs projets d'aménagement, notamment d'habitat.

PADD (PLU)



ORIENTATION

Prendre en compte la capacité des réseaux dans les choix de développement de l'urbanisation de Chamberet :

- Privilégier la consolidation des zones d'habitat desservies par les réseaux d'énergie et les communications numériques,
- Projet d'étendre le réseau d'assainissement route de Mortefond, route de Lafarge, route de Limoges,
- Optimiser les réseaux de chaleur des chaudières bois desservant les secteurs d'équipements publics : mairie, écoles, résidences seniors, ...
- Favoriser le développement du Très Haut Débit de concert avec le département de la Corrèze.

PADD (PLU)



ORIENTATION

Permettre la consolidation de certains villages en limitant l'impact sur l'agriculture

- Permettre un développement modéré de certains villages ayant des possibilités en dents creuses et en permettant des rénovations (changement de destination),
- Mettre en valeur des éléments bâtis des villages :
 - Permettre le changement de destination d'anciens corps de ferme ayant un intérêt architectural et patrimonial remarquable, comme le définit l'article L.151-11 du code de l'Urbanisme

PADD (PLU)

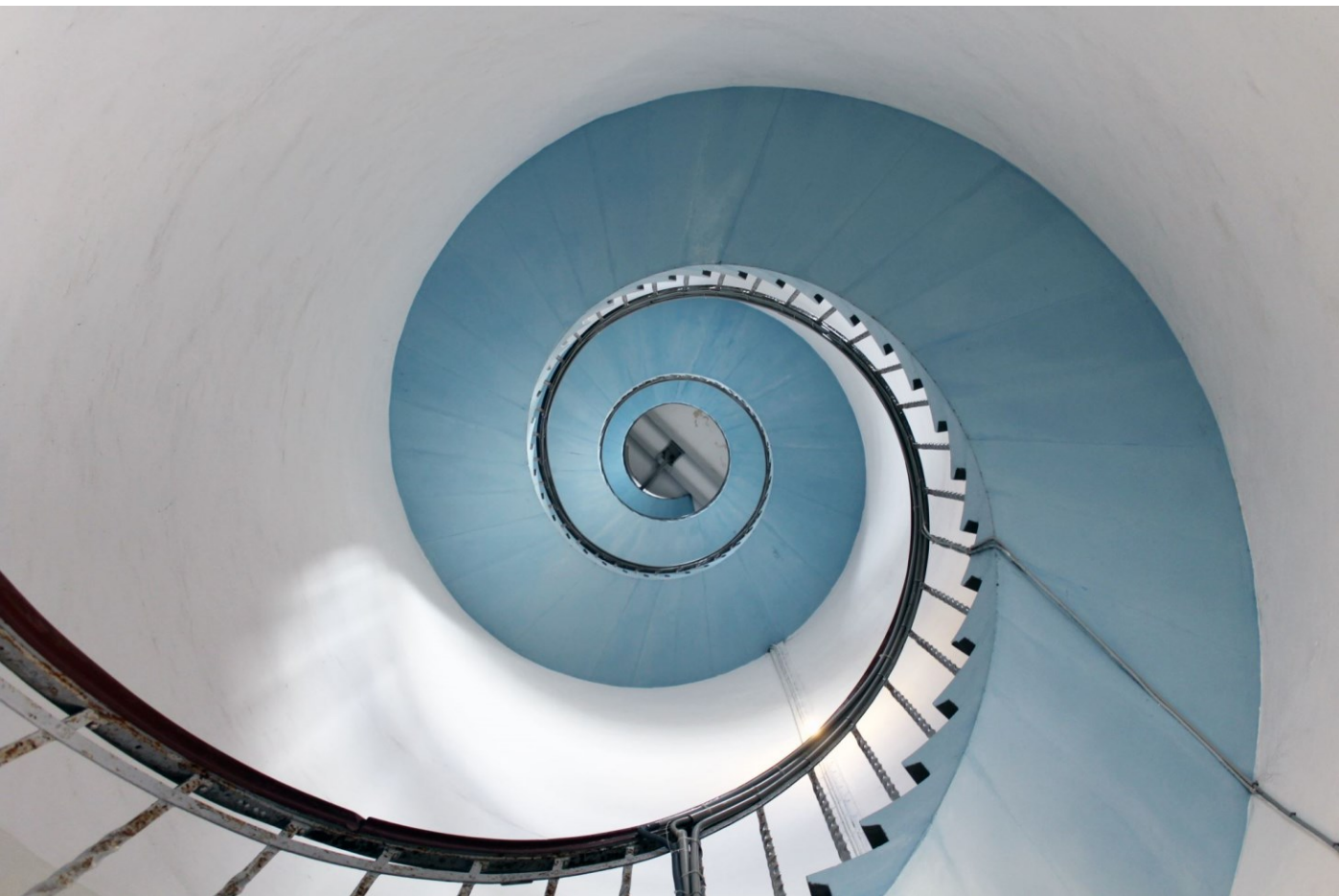


ACTION

Objectif 3 : Aménager des sites accessibles à tous

- Agrandissement du sentier botanique et du jardin des senteurs
- Nouvel agencement de l'Arboretum
- Mise en place d'un assainissement collectif au lotissement Dartout

Charte du développement durable



PATRIMOINE



ORIENTATION

Préserver le patrimoine bâti identitaire de la commune

- Mettre en valeur le centre ancien et permettre la rénovation du bâti,
- Protéger le château de Lafarge et la chapelle du Mont Cé et leurs abords immédiats,
- Permettre le changement de destination de bâtiments agricoles.

PADD (PLU)



**DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE**



ORIENTATION

Favoriser le développement des activités économiques en :

- Valorisant la route d'Archambault de Comborn (RD 3) sur le plan économique :
 - Anticiper le devenir de la friche industrielle,
 - Prendre en compte les activités existantes le long de cet axe,
 - Prévoir une nouvelle zone d'activités en entrée de ville sur le secteur de Larrière, en continuité immédiate de l'urbanisation existante.
- Maintenant et développant la fonction commerciale et artisanale du centre-bourg ;
- Prenant en compte la zone d'activités de Langle et en anticipant les besoins des entreprises présentes ;
- Favorisant le développement d'activités en lien avec les énergies renouvelables.

PADD (PLU)



TOURISME



Conforter la dimension touristique du territoire communal par :

- La prise en compte des différents sites d'accueil touristique, ayant des besoins spécifiques :
 - Le Bois Combet : camping, chalets touristiques et équipements aquatiques,
 - Les Roulottes des Monédières, l'arboretum et la Maison de l'Arbre (les trois ponts), les possibilités d'extension de l'activité seront préservées avec une volonté de réserve foncière,
 - Les roches de Scoeux : développer les activités de sport et nature et de découverte de la nature (centre équestre, village vacances et randonnées).

PADD (PLU)



ORIENTATION



Clientèles :

- Une identification claire des clientèles concernées, de leurs volumes réels, des principales segmentations, de leurs provenances et saisonnalités, de la composition des familles, de leurs attentes et leurs besoins,
- Une démarche stratégique et marketing qui, ici, reste simple, mais dont l'expression et le bon portage sont fondamentaux pour le devenir du site.

Offres :

- Concevoir une offre qui développe une réelle attractivité (un appel) auprès des clientèles identifiées,
- Répondre aux évolutions constatées des visiteurs et aux comportements des clientèles... ceci pour sécuriser l'engagement des fonds publics.

Fonctionnement :

- Définition des enjeux économiques entre retombées directes et retombées indirectes et externalités,
- Optimisation du fonctionnement, tant des charges que des recettes,
- Clarification du rôle des acteurs locaux pour la gestion et du développement.

Mise en tourisme :

- Une politique de mix-marketing améliorée : saisonnalité, horaires, tarification, ...
- Un programme d'animation en partenariat avec les acteurs locaux,
- Un événementiel pour développer la notoriété et l'image ainsi que l'attractivité auprès des clientèles hors zone de chalandise primaire.

Actions concrètes dans le document





Etude Mérimée – positionnement et stratégie

Positionnement : public familial, résidents et touristes en séjours sur une zone proche, autocaristes sur une zone plus large de chalandise,

Stratégie :

- Faire venir sur le loisir, faire rester sur la découverte,
- Garantir des offres simultanées pour enfants, adolescents, adultes, 3ème âge et aussi publics handicapés,
- Faire dépenser sur les consommations annexes : boissons, petite restauration, souvenirs, gourmandises.

Différenciation :

- Chamberet comme une destination unique : un seul nom, une seule offre, une seule communication globale,
- Une thématique transversale : les jeux, la détente familiale, en complémentarité avec d'autres offres régionales (sports, découverte).

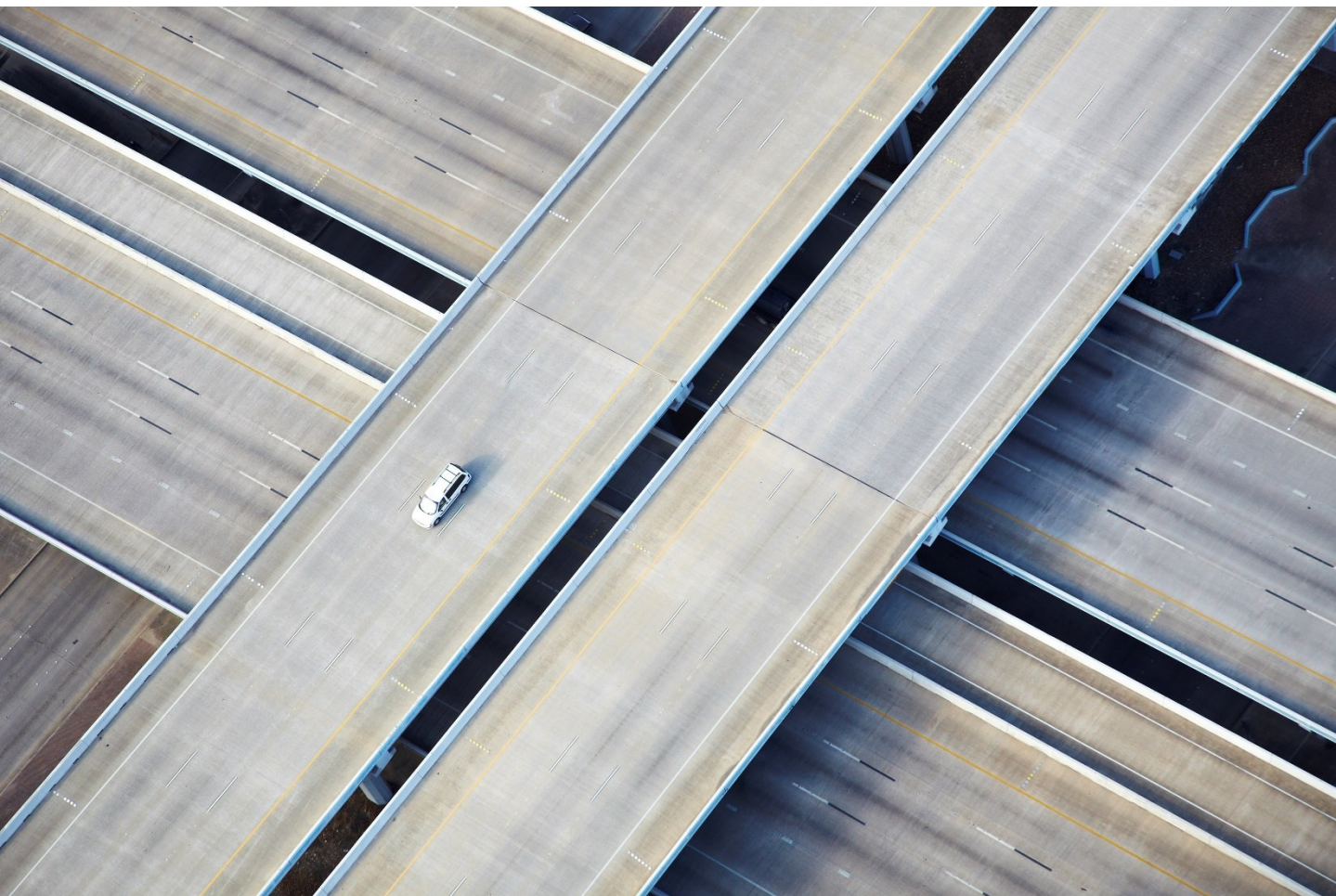
Renouvellement de l'offre :

- Faire moins et faire mieux : restauration de l'existant, amélioration qualitative du matériel,
- Associer toutes les activités ludiques du territoire : piscine ludique, accrobranche, parc et ses jeux, Maison et ses activités,
- Développer les services : accueil, ombrage, détente, pique-nique, services marchands,
- Lier la ville et les pôles de loisirs, inciter à la circulation des flux touristiques,
- Exprimer et rendre perceptible une démarche contemporaine : outils digitaux.

Actions concrètes dans le document

Etude Mérimée





MOBILITÉS



ORIENTATION

Structurer les infrastructures de déplacement entre le centre-bourg et les zones d'habitat périphériques

- Organiser les déplacements avec les équipements et les activités en privilégiant une urbanisation autour du centre-bourg :
 - Etablir des jonctions interurbaines piétonnes, en lien avec l'Adap (Agenda d'accessibilité programmée)
 - Développer la liaison inter-sites entre l'arboretum – le centre-bourg – le Bois Combet

PADD (PLU)



ACTION

Objectif 2 : Proposer une mobilité propre

- Réflexion sur la pose de bornes de recharge pour véhicules électriques
- Acquisition de 10 vélos électriques supplémentaires
- Création d'un cheminement entre la Maison de l'arbre et le parcours monto'zarbres

Charte du développement durable



ACTION

Objectif 4 : Adapter le stationnement et sécuriser la commune

- Création de nouveaux parkings sur la commune
- Aménagement de sécurité routière au niveau de la future Maison de Santé

Charte du développement durable



ENVIRONNEMENT



ORIENTATION

Assurer la protection de l'environnement et de l'espace naturel :

- Préserver les grands ensembles boisés et les hiérarchiser en fonction de leur sensibilité écologique
 - Prendre en compte le plan de gestion décennal mené par l'ONF ainsi que les plans de gestions de forêts privés (2 actuellement)
 - Au Nord : Le Mont Cé et les puys alentours, Forêt des Fayes
- Identifier et protéger les arbres remarquables et allées boisées, notamment celle du Château de Lafarge et de la Chapelle du Mont Cé ;
- Protéger les cours d'eau et zones humides avec un classement adapté sans possibilité de construction et notamment :
 - La Soudaine et ses affluents au Centre
 - Le Bradascou et ses affluents au Sud
 - La Combade et ses affluents au Nord

PADD (PLU)



ORIENTATION

Conserver et renforcer les continuités écologiques

- Préserver les cours d'eau et leur ripisylve ayant un rôle écologique majeur (Combade, Soudaine et Bradascou) ;
- Identifier au sein des espaces agricoles les continuités boisées (haies, alignements d'arbres) pouvant avoir un rôle de transit entre les réservoirs de biodiversité.

PADD (PLU)



ORIENTATION

Ne pas urbaniser les terres agricoles et protéger les secteurs agricoles caractérisés par des terres de bonne qualité :

- Par la mise en place de périmètre de protection autour des bâtiments agricoles de 100 mètres,
- Par l'inscription de vastes espaces en zone agricole autour des espaces à potentiel agronomique dans les secteurs suivants :
 - A l'Ouest : Les Ages, La Nouaille, Motefond le Cheyron, Bellegarde,
 - Au Nord : Cros, Pré Loubet, Remenérias, Mazaleigue, Borderie, Bonnat,
 - Au Sud : La Gorce, La Valade, Font Blanche, Le Mons, Chalard,
 - Au Centre : Journiac, Ciblac, Bas Jacquet, Lachaud.

PADD (PLU)



ORIENTATION

Permettre la consolidation de certains villages en limitant l'impact sur l'agriculture

- Permettre un développement modéré de certains villages ayant des possibilités en dents creuses et en permettant des rénovations (changement de destination),
- Mettre en valeur des éléments bâtis des villages :
 - Permettre le changement de destination d'anciens corps de ferme ayant un intérêt architectural et patrimonial remarquable, comme le définit l'article L.151-11 du code de l'urbanisme

PADD (PLU)



ORIENTATION

Autoriser l'évolution limitée des construction à usage d'habitation en zone agricole et naturelle

PADD (PLU)



Objectif 1 : Préserver nos ressources, nos espaces naturels et la biodiversité

- Mise en œuvre d'une chaufferie bois pour assurer le chauffage école-mairie
- Intégration de panneaux photovoltaïques lors de la création d'un nouveau bâtiment communal de 1 000m²
- Changement des éclairages à la salle des fêtes et au stade
- Création d'une chaufferie bois à la Maison Roux
- Changement des éclairages du Trésor de l'église
- Création d'un espace de pâture dans l'Arboretum, au niveau de la Pommeraie
- Installation d'un hôtel à insectes
- Convention d'adhésion au Réseau zones humides en Limousin et valorisation de deux sites
- Poursuite de la mise en place d'économiseurs d'eau au sein des bâtiments publics
- Utilisation renforcée de plantes vivaces
- Réflexion pour la création de nouveaux bassins de rétention des pluies d'orage
- Rénovation énergétique de La Poste et de la Maison de Services au Public

Objectif 2 : Proposer une mobilité propre

- Réflexion sur la pose de bornes de recharge pour véhicules électriques
- Acquisition de 10 vélos électriques supplémentaires
- Création d'un cheminement entre la Maison de l'arbre et le parcours monto'zarbres

Objectif 3 : Aménager des sites accessibles à tous

- Agrandissement du sentier botanique et du jardin des senteurs
- Nouvel agencement de l'Arboretum
- Mise en place d'un assainissement collectif au lotissement Dartout

Objectif 4 : Adapter le stationnement et sécuriser la commune

- Création de nouveaux parkings sur la commune
- Création d'une réserve incendie sur le secteur du Moulin du Roc
- Aménagement de sécurité routière au niveau de la future Maison de Santé
- Installation de défibrillateurs
- Mise en place de caméras de sécurité
- Adressage de la commune



ACTION

CC Vézère Monédières Millesources

- Habitat – p.51
- Aménagement – p.54
- Patrimoine – p.56
- Développement économique – p.58
- Tourisme – p.62
- Environnement – p.74
- Social – p.76
- Transversal – p.78

Documentation et études réalisées

Documents	Année	Contenu	Thématiques traitées
Portrait social – CAF	2022	- Actions de la CAF	- Social
Diagnostic OPAH		- Orientations et objectifs de l'OPAH	- Habitat - Aménagement
Diagnostics - PETR	2018	- Axes et objectifs du FISAC - Préconisations tourisme - Enjeux de la synthèse du PETR - Enjeux des trois diagnostics et fiches actions	- Habitat - Patrimoine - Développement économique - Tourisme - Environnement - Transversal
Analyse de territoire – PETR	2021	- 3 enjeux majeurs relevés et détaillés	- Transversal



HABITAT



ORIENTATION

Améliorer les conditions de l'habitat

- Parc de logements ancien et énergivore
- Parc de logements à adapter au vieillissement de la population
- Un potentiel à reconquérir : parc de logements vacants et parc de résidences secondaires

Diagnostic OPAH



ORIENTATION

Optimiser le maillage territorial en renforçant la qualité urbaine du pôle d'équilibre et des pôles secondaires

- Rôle d'accueil des populations au sein des communes structurantes et de leurs centres-bourgs (parc locatif et parcours résidentiel)

Diagnostic OPAH



ORIENTATION

Accompagner la requalification du parcours résidentiel en CCV2M

- Mise en place d'une stratégie habitat pour favoriser le développement du territoire
- Quel appui pour valoriser le développement du territoire ?

Diagnostic OPAH



Adapter l'offre de logements

L'offre de logements constitue un point central pour favoriser les parcours résidentiels des jeunes et des anciens et permettre aux familles de s'installer définitivement sur place. Il s'agit de :

- Adapter, diversifier et réhabiliter le parc de logements
 - Proposer des produits immobiliers en centre-ville et centre-bourg financièrement attractifs pour des primo-accessions et des secondes accessions
 - Adapter les logements au vieillissement et au handicap
 - Conduire des actions de réhabilitation de l'habitat privé prioritairement en cœur de bourg
 - Promouvoir des actions de réhabilitation respectueuses de l'identité patrimoniale
 - Favoriser la production de logements locatifs
- Requalifier et remettre sur le marché le parc de logements vacants
- Agir sur la performance énergétique
 - Aider les propriétaires modestes à remettre aux normes leurs logements
 - Favoriser la rénovation de logements locatifs
 - Améliorer la performance énergétique des logements anciens



ORIENTATION

Diagnostic Terres d'épanouissement (PETR)



AMÉNAGEMENT



ORIENTATION

Optimiser le maillage territorial en renforçant la qualité urbaine du pôle d'équilibre et des pôles secondaires

- Rôle d'accueil des populations au sein des communes structurantes et de leurs centres-bourgs (parc locatif et parcours résidentiel)

Diagnostic OPAH



PATRIMOINE



ORIENTATION

Valoriser la dimension patrimoniale du territoire en capitalisant sur sa configuration naturelle

Apporter une réponse à la carence de sites patrimoniaux de visite par de nouveaux outils

- Adopter un outil numérique simple de valorisation patrimoniale diffusable à tous les acteurs
- Assurer la prescription-relais et diffuser des supports de promotion

Diagnostic Terres de découverte (PETR)



**DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE**



Préserver la diversité économique locale

Le développement du territoire passe également par la préservation de la diversité de son tissu économique, entre activités productives et activités présentielles. Cet enjeu souligne l'opportunité de prendre en compte et valoriser l'approche durable des activités qui devient incontournable pour préserver les ressources, lutter contre le changement climatique, développer des modes production et de consommation responsables. La valorisation des ressources agricoles du territoire représente une marge de développement. La valorisation du potentiel touristique du territoire, prenant en compte les aménités locales (environnement, stations sport-nature, agriculture de qualité, patrimoine), pourrait participer à la dynamisation de ses activités présentielles. De même que le soutien aux activités liées au secteur médico-social, déjà très présentes dans le PETR.



ORIENTATION

Synthèse du PETR

Renforcer l'animation du tissu économique

- Favoriser l'emploi des forces vives du territoire (par exemple via des contrats adaptés proposés aux jeunes du territoire, des formations dispensées par les entreprises, le développement de partenariats avec les parcours de formations supérieures des villes voisines...)
- Une réflexion à l'échelle du PETR autour du renforcement de l'offre d'accueil des entreprises pourrait être engagée. Cela permettrait de :
 - Recenser et hiérarchiser les espaces d'accueil sur l'ensemble du territoire (foncier et immobilier)
 - Planifier et adapter le développement futur
 - Proposer des offres adaptées aux besoins recensés et ce quelle que soit la maturité de l'entreprise
 - Améliorer le marketing des espaces économiques
- Accompagner et soutenir les porteurs d'activités en développant des lieux d'accueils polyvalents de type tiers-lieux et espaces de coworking
- Mieux valoriser les richesses agricoles du territoire en :
 - Incitant les acteurs (agriculteurs, artisans, commerçants...) à se fédérer autour d'économies locales et circulaires
 - Accompagnant les exploitants agricoles dans la vente de leurs productions via des plateformes de ventes directes ou locales
 - Développant la communication, notamment à destination des touristes, autour de certains produits de qualité du territoire



ORIENTATION



Un enjeu relatif aux spécialisations du territoire

Le PETR Vézère Auvézère a connu des pertes d'emplois continues depuis 1975. Le territoire est encore fortement spécialisé dans l'agriculture et également dans des secteurs industriels qui perdaient des emplois sur le territoire entre 2014 et 2019 (IAA, fabrication d'équipements électriques ou industrie du papier carton). Le territoire a pour l'instant cependant mieux résisté à la crise avec une stabilisation de ses effectifs salariés du 4^e trimestre 2019 au 4^e trimestre 2020. Cette situation s'explique par des effets de spécialisation positifs (positionnement sur des secteurs globalement dynamiques et/ou moins spécialisés sur les secteurs en déclin à l'échelle nationale), auxquels s'ajoutent des effets locaux devenus positifs.

En attendant les chiffres détaillés par secteur au niveau du PETR, les évolutions nationales peuvent éclairer partiellement cette situation. Le territoire compte ainsi 13% de moins d'emplois tertiaires que la France de province, activités particulièrement impactées par la crise et les confinements comme l'hébergement-restauration ou les services. L'industrie représente 4% de plus qu'en France de province : au niveau national, c'est un secteur qui a été relativement épargné grâce au chômage partiel ou pour des activités telles que les IAA, spécifiques au territoire. Le secteur de l'hébergement médico-social (premier secteur employeur du PETR Vézère Auvézère avec 14% de l'emploi total) a vu ses emplois augmenter au niveau national. Le PETR est dépendant de quelques PME (quatre entreprises de plus de 100 salariés) dont deux appartenant au même groupe, ce qui peut fragiliser le tissu économique local. Il convient aussi d'accompagner les mutations auxquelles l'agriculture est confrontée : respect de l'environnement, développement des circuits courts, diversification des activités, adaptation des cultures aux changements climatiques, transmission des exploitations...

Le tourisme semblant être un des moteurs essentiels du territoire, il convient de s'interroger sur l'adaptation des activités et équipements touristiques aux nouvelles tendances (tourisme éco-responsable, connecté, local, etc.).

Le territoire connaît également des problématiques en termes de ressources humaines avec un déficit de jeunes et des jeunes moins qualifiés, ainsi que des demandeurs d'emploi en forte progression chez les seniors et les jeunes. Une réflexion doit donc être menée sur les problématiques rencontrées par les entreprises en matière de recrutement, d'emploi du conjoint ou encore de formation des salariés.





Axe 1 : Promouvoir une offre de proximité répondant à l'évolution des attentes des consommateurs

- Offrir une meilleure visibilité à l'offre de proximité
 - Accompagner les artisans et les commerçants dans la transition numérique
- Faciliter l'accès à l'offre de proximité
 - Soutenir les tournées d'artisans et commerçants
 - Améliorer la signalétique en centre-bourg

Axe 2 : Préserver le savoir-faire des TPE en leur donnant les moyens de se moderniser, d'accroître leur compétitivité et de se développer

- Améliorer le cadre des activités de proximité
 - Soutenir la modernisation des points de vente
 - Créer des halles de marché

Axe 3 : Favoriser la redynamisation des territoires

- Favoriser la mise en œuvre d'actions collectives
 - Dynamiser les marchés hebdomadaires
 - Créer un forum annuel sur la transmission-reprise d'entreprises

Axe 4 : Assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du dispositif FISAC

- Mettre en place une ingénierie dédiée
 - Recruter un animateur « FISAC »
- Assurer une communication au démarrage du dispositif
 - Créer et diffuser une plaquette d'information

FISAC (PETR)

Relever le challenge de la transmission-reprise

Accompagner la transmission des savoir-faire des entreprises par la formation des jeunes, le développement de partenariats entre les apprentis, les parcours de formations supérieures en lien avec les villes voisines et les entreprises du territoire

Diagnostic Terres de développement (PETR)



TOURISME

**Pérenniser le positionnement sports et activités de pleine nature**

- Recapitaliser les Stations Sport Nature en leur déléguant la gestion d'actifs publics ou parapublics qui leur permettrait de développer leur capacité d'accueil et de pérenniser des emplois
- Programmer l'avenir via une stratégie unifiée d'investissement autour des activités de pleine nature et des mobilités douces à l'échelle du PETR (étude complémentaire : Schéma directeur des activités de pleine nature et des mobilités douces)
- Assurer un portage unifié de la promotion au travers de la nouvelle organisation touristique pour capter les clientèles de manière moderne et efficace
- Développer la communication interne entre les acteurs touristiques du territoire

Assurer une mise en produit des réseaux de randonnée par la qualification de certains parcours et l'unification des supports

- Elargir les initiatives déjà réalisées au niveau de Vézère-Monédières à l'échelon du PETR en matière de chemins aménagés pour proposer des itinéraires qualitatifs et attractifs
- Etablir un programme d'investissement phasé pour couvrir le PETR



Diagnostic Terres de découverte (PETR)



ACTION

Capitaliser sur la dimension cheval pour élargir et diversifier le positionnement en prévision du post-haras

- Assurer une promotion modernisée des activités proposées autour de l'activité de compétition
- Etablir un dialogue autour des activités « hors compétition » en lien avec les prestataires et les métiers afférents
- Structurer l'offre d'itinérance équestre

Diagnostic Terres de découverte (PETR)



ACTION

Etendre les initiatives autour des bivouacs (PNR) pour proposer une offre adaptée sur le PETR

- Etablir le dialogue avec le PNR quant à une possible extension de leur initiative en cohérence avec le territoire de projet
- Inventorier les implantations pertinentes
- Etablir un programme d'investissement phasé pour couvrir le PETR

Diagnostic Terres de découverte (PETR)



ACTION

Assurer la qualification des actifs publics et parapublics pour maintenir et développer leur fonction territoriale

- Inventorier les besoins de requalification des sites publics ou parapublics à l'échelon du PETR pour établir une programmation concertée des investissements entre communes, communautés de communes et PETR
- Aborder les réinvestissements de manière concertée pour homogénéiser les dimensions qui peuvent l'être et « imprimer » une dimension territoriale

Diagnostic Terres de découverte (PETR)



ACTION

Qualifier le positionnement de l'actif « Eau » contemplatif et ludique pour mailler le territoire et proposer une offre lisible

- Adopter un positionnement pour l'ensemble des plans d'eaux et les qualifier de manière adaptée
- Révéler le linéaire de la Vézère par l'aménagement de points de vue et envisager la création d'une ou deux activités discriminantes de découverte
- Mettre en phase la dimension / nature avec des eaux de qualité à l'échelle du PETR

Diagnostic Terres de découverte (PETR)



ACTION

Capitaliser sur la diversité patrimoniale par une programmation renouvelée et modernisée de visites à caractère ludique à l'échelon du PETR

- Prendre appui sur les profils compétents au sein de l'Office de tourisme en lien avec les acteurs associatifs pour développer une nouvelle offre de visites

Diagnostic Terres de découverte (PETR)



ACTION

Structurer l'attractivité sur les entrées et les fins de saison et sur les périodes de congés par une programmation événementielle adaptée

- Etablir chaque année le planning des congés des différentes zones et des pays de provenance des clientèles
- Sélectionner un nombre restreint d'événements programmés sur lesquels communiquer pour en faire des marqueurs d'attractivité et nourrir la visibilité du territoire
- Poursuivre le travail de promotion et de capitalisation en termes d'image et de prescription-relais (collecte de données de contacts, animation de contenus sociaux)

Diagnostic Terres de découverte (PETR)



ACTION

Structurer le positionnement haltes, tribus et regroupement

Structurer le positionnement « tribus et regroupement »

- Inventorier et qualifier l'information relative à l'offre existante en matière de groupes et de rassemblements (hébergements, prestations de loisirs...)
- Assurer une promotion de l'offre et promouvoir quelques offres d'appel sur les temps forts familiaux

Structurer le positionnement « halte »

- Assurer une promotion de l'offre et promouvoir quelques offres d'appel sur les temps forts des grandes transhumances

Diagnostic Terres de découverte (PETR)



ACTION

Capitaliser sur les équipements et les prestataires présents pour structurer un positionnement « tourisme d'affaire »

- Inventorier et qualifier l'information relative à l'offre mobilisable pour le tourisme d'affaire (salles et équipements de qualité, hébergements, prestations de loisirs...)
- Définir les modalités d'accès aux plannings de disponibilité, formaliser les circuits de réservation et les délais
- Assurer un référencement sur les plateformes spécialisées
- Assurer une promotion de l'offre et promouvoir quelques offres d'appel sur les temps forts de la cible (pré-rentree, fin d'année...)

Diagnostic Terres de découverte (PETR)



ACTION

Prendre appui sur les segments de niche autour de la déficience

- Compléter la structuration d'offres habituelles de séjours en valorisant les capacités du territoire pour proposer une offre « accessible à tous » (hébergements accessibles, prestations de loisirs, ...)
- Assurer un référencement sur les plateformes spécialisées

Diagnostic Terres de découverte (PETR)



ACTION

Développer une promotion et mise en marché locale afin de dynamiser la circulation des clientèles et la prescription-relais

Développer une mise en marché locale et la prescription-relais

- Définir les publics-cibles (habitants, nouveaux arrivants, résidents secondaires...)
- Définir une enveloppe annuelle d'invitations-tests modérée mais cohérente à l'échelle du PETR
- Solliciter les prestataires autour d'une tarification spéciale de découverte et définir les modalités pratiques
- Capitaliser sur l'initiative pour tisser des liens et créer une gestion de la relation « habitants »

Diagnostic Terres de découverte (PETR)

**ACTION****Valoriser la dimension patrimoniale du territoire en capitalisant sur sa configuration naturelle**

Apporter une réponse à la carence de sites patrimoniaux de visite par de nouveaux outils

- Adopter un outil numérique simple de valorisation patrimoniale diffusable à tous les acteurs
- Assurer la prescription-relais et diffuser des supports de promotion

Diagnostic Terres de découverte (PETR)

**ACTION****Créer un dispositif transversal de qualification de l'écrin de séjour**

Définir un cadre signalétique collectif

- Définir un schéma de signalétique touristique et patrimoniale

Déployer une première action exhaustive de qualité urbaine à l'échelon du PETR

- Répertorier pour chaque commune 1 ou 2 cônes de vue
- Déterminer un cadre simple et adaptable de traitement urbain (paysagement et petit mobilier, mise en valeur par un éclairage qualitatif)
- Mobiliser un levier financier collectif au niveau du PETR pour concrétiser une action rapide et marquante à l'échelle du PETR

Mettre en place un cadre homogène visant la qualité urbaine et paysagère à l'échelon du PETR

- S'appuyer sur les démarches en cours pour inclure un volet traitant de la qualité urbaine et paysagère
- Capitaliser sur les démarches pour favoriser les groupements de commande et l'établissement de référentiels prix opportuns
- Formaliser le cadre défini sous l'angle de cahiers d'inspiration et d'aide à la décision pour partager l'information avec les corps de métier et acteurs concernés

Diagnostic Terres de découverte (PETR)



Structurer le capital terroir

- Poursuivre l'intégration du volet terroir dans la politique de promotion et dans les boutiques de l'Office de tourisme
- Mobiliser les restaurateurs pour en faire des prescripteurs-relais (valoriser la provenance des produits et la collaboration avec les producteurs locaux)
- Etendre la démarche d'animation des filières courtes en lien avec les hébergeurs (paniers de produits locaux chez les hébergeurs)
- Assister la qualification des Marchées de Pays et assurer une promotion détaillée et qualitative des producteurs et commerçants présents

Diagnostic Terres de découverte (PETR)



Assurer un portage collectif des labels par le biais de l'Office de tourisme

- Utiliser l'Office de tourisme pour animer le dialogue autour des labels (échanger sur les attendus des labels et la plus-value apportée...)
- Prendre appui sur les acteurs déjà labellisés pour structurer une promotion active de démarchage des sites, des équipements et des professionnels à amener vers une démarche de qualification
- Mutualiser les données de suivi-client en provenance du collectif d'acteurs labellisés pour créer un groupe qualité et dégager les éléments d'observation

Diagnostic Terres de découverte (PETR)



Utiliser l'Office de tourisme pour structurer des clubs d'acteurs et assurer une meilleure connaissance du territoire par des éducteurs de qualité

- Définir et animer de manière récurrente des clubs d'acteurs à des horaires et des périodes adaptées autour d'événements conviviaux et de temps de travail
- Développer une programmation active et pérenne d'éducteurs qualitatifs et mobilisant pour que les acteurs fassent connaissance et deviennent des prescripteurs-relais
- Restructurer les agences d'accueil de l'Office de tourisme de manière qualitative et dans une optique plus large pour en faire des lieux propices à l'échange touristique

Diagnostic Terres de découverte (PETR)



ACTION

Préconisations « PRINT » au niveau du PETR

- Une brochure d'appel unique « Destination » (format 20x26), commune à l'ensemble du territoire, articulée autour de volets thématiques (sport, visites, gastronomie, etc.), d'un cahier technique et un agenda des principales manifestations ;
- La brochure devra être couplée à une carte du territoire avec, au recto, un visuel cartographique et, au verso, des idées de circuits thématiques ;
- Une brochure « hébergements » par territoire avec une charte graphique commune et certains contenus communs (cartographie) ;
- Un set de table avec carte au recto et informations produits du terroir au verso ;
- Un guide estival des manifestations de juillet à octobre ;
- Un « Road Book » pour les prestataires (mémo des points d'intérêt du territoire) ;
- Une régie publicitaire dissociée par territoire avec un cahier des charges commun : des publicités liées au tourisme dans la partie rédactionnelle et des annonceurs « autres » dans la partie cahier pratique.

Audit Tourisme (PETR)



ACTION

Préconisations « WEB » au niveau du PETR

- Un site unique de destination : de même que pour la brochure, il est plus cohérent de travailler une entrée unique sur le web vers le territoire élargi du PETR, dans lequel les territoires peuvent être distingués en sous-menus ;
- Le site devra être « design-responsive », c'est-à-dire permettre d'administrer une grande partie des contenus, adaptables à la mobilité ;
- La « home » du site devra présenter une actualité en rotation.
- D'un point de vue ressources humaines : 1 ETP devra être fléché sur le volet numérique de la destination, en binôme avec un suppléant. Les missions concernent l'administration du site mais aussi l'accompagnement numérique du territoire.
- Les réseaux sociaux seront traités dans un second temps et resteront en gestion locale les premières années.

Audit Tourisme (PETR)

**Préconisations « RP » au niveau du PETR**

- Il faudra se donner les moyens de proposer les fondamentaux
 - 1 dossier de presse de destination
 - Des dossiers de presse thématiques
- Avec une politique organisée à l'échelle du PETR, de communiqués de presse en fonction de l'actualité « chaude » ;
- Elaborer une politique d'achats d'espaces : avoir un budget dédié et cibler les supports en fonction des sujets à développer.

Audit Tourisme (PETR)

**Préconisations générales pour la communication**

- De la mission « d'information – promotion », les Offices de tourisme traitent désormais de « communication » qui est une mission beaucoup plus large et nécessite des compétences plus poussées ;
- 1 ETP dédié à la communication, traitant de la politique d'édition, des relations presse, des achats et ventes d'espaces publicitaires, en lien avec le développement numérique est un postulat nécessaire à la mise en place d'une communication efficace à l'échelle du territoire ;

Ce spécialiste complètera ses compétences par une politique de formation adaptée, orientée également vers le traitement des supports photos et vidéos (en binôme avec le responsable numérique).

Audit Tourisme (PETR)



ACTION

Préconisations générales « accueil »

- La mise en place d'un Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information complète sur le terrain la politique de communication ;
- Selon l'enquête « OT du futur », 61,95% des touristes affirme chercher l'information auprès des prestataires, notamment les hébergeurs. Il faut donc être présent chez les prestataires de façon efficace : un réseau de présentoirs peut être imaginé chez les prestataires (hébergeurs et sites touristiques, mais aussi commerçants, professions libérales, etc.) présentant notre gamme d'éditions, complété par des campagnes d'emailing en fonction des actualités ;
- Une interrogation subsiste sur « comment toucher le non-marchand efficacement ? ».

Audit Tourisme (PETR)

Améliorer la relation avec les partenaires :

1. Bien les identifier
2. Mieux les connaître
3. Définir une politique d'actions prioritaires en fonction de chacun

Un des axes principaux concerne les hébergeurs et les prestataires touristiques : Il faut les rediviser chacun en 2 sous-groupes : les « pros » qui vivent ou tentent de vivre de leur activité et les « non-pros » qui conçoivent le tourisme comme un complément de revenu. Ils n'ont pas les mêmes attentes, mais il est possible de les sensibiliser à des outils communs.

- Fair-guest : permet à chaque partenaire de suivre et valoriser son e-réputation
- Elloha : logiciel de « place de marché », c'est un outil complet qui permet la gestion de plannings de réservation, le développement d'une solution web attractive, la mise en « inter-relation » des acteurs touristiques du territoire.
- Faire travailler l'ensemble des partenaires sur des outils professionnels est un moyen de les amener à se professionnaliser, et surtout à travailler en réseau, en faisant que chacun prescripteur des autres.
- Le territoire sera plus vaste, ils ne le connaissent pas forcément, il faudra donc mener une politique d'éducteurs pour qu'ils se l'approprient et puissent devenir des ambassadeurs de la destination.
- Mise en place d'un document pratique type « Road Book » à destination des pros.
- *Ce travail auprès des prestataires et partenaires est un travail de hors-saison, qui implique aux agents d'être sur le terrain, donc diminuer le temps en accueil clientèle. Cela induit d'avoir une politique d'accueil téléphonique plus performante et un accueil « web » de très bon niveau.*

Audit Tourisme (PETR)



ACTION

Harmoniser les pratiques et les tarifs

Dans un souci d'homogénéisation de la relation avec les partenaires, il faudra :

- Réfléchir à une politique de cotisation commune, basée sur des « packs de prestations » communs,
- Harmoniser la politique tarifaire de la taxe de séjour à l'échelle du PETR,

L'enjeu de la relation prestataire est la communication interne : pour être plus efficace sur ce plan, il faudrait se doter et se former à des outils d'emailing (mail chimp ?) et d'un logiciel de Gestion Relation Client (GRC) qui permettrait de traiter l'information en interne, mais aussi vers les prospects.

Audit Tourisme (PETR)



ACTION

Les solutions externalisées pour le traitement de la taxe de séjour

Des prestataires se sont spécialisés dans l'assistance au travail de collecte de la taxe de séjour : ils se nomment « Aloha », « nouveaux territoires » ou « 3D Ouest » pour ceux identifiés à l'heure actuelle.

Les atouts :

- Ils promettent une optimisation de la taxe
- Ils offrent un support juridique
- Ils automatisent certaines démarches
- Ils permettent le paiement en ligne

Les inconvénients :

- Le prix
- Un contrôle quand même nécessaire localement

Audit Tourisme (PETR)



ACTION

Pêle-mêle

Sur le territoire, des manques ont été ciblés qui dépendent d'autres acteurs mais qui influent sur l'image de la destination.

- Il n'y a pas de vrai « marché de pays estival » qui présente une gamme complète et variée de producteurs
- La politique d'animation et événementielle, bien que présente, est diffuse et peu structurée. Elle manque de diversité et peut-être parfois de professionnalisme.

Audit Tourisme (PETR)



ENVIRONNEMENT



Inscrire le territoire dans la transition écologique

- Développer des modes de production et de consommation responsables
- Soutenir la performance énergétique
 - Travailler de façon commune, à l'échelle du territoire, en matière de rénovation thermique (en partageant les productions d'énergie d'une communauté de communes à une autre par exemple)
 - Identifier les gisements d'énergies renouvelables et biosourcées
 - Valoriser la filière bois-énergie autour des 1^{ère} et 2^{ème} transformations du bois
 - Accompagner le développement des chaudières biomasses et des réseaux de chaleur
 - Poursuivre les projets engagés en matière de performance énergétique des bâtiments
- Accompagner les initiatives locales
- Identifier les outils mobilisables en faveur de la transition écologique
- Accompagner les acteurs dans leurs recherches de financement et communiquer autour des dispositifs existants



ORIENTATION

Diagnostic Terres de développement (PETR)



SOCIAL



Actions de la CAF :

- Petite enfance :
 - Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et sociale
- Enfance et parentalité :
 - Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants
- Logement et cadre de vie :
 - Soutenir les familles dans leur relation avec l'environnement
- Solidarité et insertion :
 - Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion et au retour à l'emploi



ORIENTATION

Portrait social - CAF



TRANSVERSAL

**Renforcer la coopération entre les acteurs du territoire :**

L'étendue du territoire et les contrastes infra-territoriaux qui le caractérisent mettent en évidence la nécessité de coopérations renforcées (acteurs publics-privés). L'expression d'une volonté commune de travailler ensemble et l'identification de complémentarités incarnent déjà cette ambition, qui pourrait se traduire par la mutualisation de ressources (humaines, financières...) et la coordination d'actions et d'événements. Le projet de création d'une destination touristique sera une première expérimentation de travail en commun, menée à l'échelle du PETR Vézère-Auvézère, en coordination avec les trois offices de tourisme.

Attirer et ancrer durablement les nouvelles populations

Face à la dynamique de déprise démographique, au vieillissement accentué de la population et à la stagnation de la population active qui en résulte, l'accueil d'actifs, notamment qualifiés, revêt un aspect vital pour le renouvellement de la main d'œuvre du territoire. Le renforcement de l'attractivité résidentielle du PETR constitue à cet égard une priorité stratégique. Si le territoire attire aujourd'hui dans la proximité, il doit s'inscrire dans un espace élargi afin de mieux exploiter les ressources exogènes nécessaires à son développement : accueil d'actifs mais aussi recherche de savoir-faire et développement de l'innovation (en lien avec les capacités d'innovation des entreprises industrielles du territoire, innovation sociale...).

L'amélioration et l'adaptation de l'offre de logements (notamment locatifs), d'équipements et de services du territoire (en matière de santé, de développement numérique) et le développement de politiques d'accueil sont les principaux leviers identifiés pour répondre à cet enjeu. Le renforcement de l'attractivité du PETR doit également s'appuyer sur la promotion du territoire, faisant de la ruralité, constitutive de l'identité du territoire, un atout pour son développement.





Retrouver une dynamique démographique

Le constat aujourd'hui posé d'une déprise démographique doublée d'un vieillissement accru de la population alerte sur le besoin de retrouver une dynamique démographique.

Cette priorité stratégique se décline en plusieurs enjeux :

- Accueillir de nouveaux arrivants, notamment qualifiés pour dynamiser et renouveler la main d'œuvre du territoire
- Renforcer l'attractivité résidentielle
- Développer l'offre de mobilité (mode doux, mobilité électrique, covoiturage, ...)
- Favoriser l'accès aux services
- Proposer des solutions pour la petite enfance et l'enfance

Accompagner la jeunesse sur le territoire

Pour accompagner les forces vives du territoire depuis leurs choix de formation jusqu'à leur premier emploi et éviter les situations de précarité, il s'agit de :

- Encourager la formation des jeunes
- Engager des actions favorisant l'insertion et l'accès à l'emploi, notamment pour les plus jeunes
- Favoriser la première embauche avec des contrats adaptés sur le territoire

Diagnostic Terres d'épanouissement (PETR)

Consolider l'accès et l'offre de services de santé

L'accès de tous à des soins de qualité est une priorité pour le développement du territoire. Le vieillissement démographique et ses conséquences en termes de progression des maladies chroniques et de perte d'autonomie impactent particulièrement le territoire. Le défi du territoire est celui de l'accès aux services de santé qui doit être consolidé et renforcé afin de garantir à tous un accès à des soins et à des accompagnements de qualité.

Pour cela, il s'agit de :

- Etablir une organisation de la continuité des soins à l'échelle du territoire en favorisant la coopération entre les maisons de santé pluridisciplinaires
- Elaborer un système d'information médical commun aux différentes structures existantes
- Poursuivre la densification du maillage de services de santé

Diagnostic Terres d'épanouissement (PETR)



ORIENTATION



ORIENTATION



ORIENTATION

Assurer la qualification des actifs publics et parapublics pour maintenir et développer leur fonction territoriale

- Inventorier les besoins de requalification des sites publics ou parapublics à l'échelon du PETR pour établir une programmation concertée des investissements entre communes, communautés de communes et PETR
- Aborder les réinvestissements de manière concertée pour homogénéiser les dimensions qui peuvent l'être et « imprimer » une dimension territoriale

Diagnostic Terres de découverte (PETR)



ORIENTATION

Un enjeu d'attractivité

Le PETR Vézère Auvézère est soumis à une diminution et un vieillissement de sa population. Cependant, le territoire bénéficie d'une bonne attractivité à la fois grâce à un solde migratoire positif et des revenus touristiques significatifs, combiné à des résidences secondaires et une offre d'hébergement touristique importantes.

Cette attractivité pourrait être limitée par un niveau et une accessibilité de services et d'équipements faible localement (santé, numérique, commerces et services, etc.), et une offre de logements peu attractive. Le vieillissement de la population peut jouer défavorablement à la fois sur les équipements et l'offre de logements. L'enjeu est donc bien d'enrayer ou de réduire de déclin démographique, qui a des conséquences sur la dynamique économique.

Analyse de territoire (PETR)



Un enjeu transversal en termes d'aménagement du territoire et d'inter-territorialité

La dynamique d'artificialisation reste aujourd'hui faible voire très faible par rapport à la situation attendue compte tenu des dynamiques démographiques et économiques du territoire.

Les mouvements pendulaires entrants et sortants, relativement élevés et essentiellement en voiture, génèrent des impacts environnementaux importants. Ils peuvent en outre favoriser les situations de vulnérabilité énergétique. L'ancienneté du parc de logement accroît également le risque de précarité énergétique. L'offre de logements est peu dynamique et attractive. Les différentes politiques de revitalisation des centres-villes et centres-bourgs devraient contribuer à la préservation des espaces et à l'amélioration des logements.

Le PETR bénéficie d'une offre d'hébergement en campings et résidences secondaires importante. Malgré cela le poids des emplois présents est tout juste supérieur à la moyenne des territoires ruraux. Le PETR ne dispose pas d'équipements de niveaux supérieurs et le temps pour y accéder est plus élevé qu'en moyenne dans les territoires de contractualisation. Le fait que certains équipements et services ne soient disponibles qu'en dehors du territoire de contractualisation pose la question des coopérations éventuelles avec les territoires qui en disposent tout comme la gestion des mobilités.



Analyse de territoire (PETR)



Espelia

www.espelia.fr